

**REGLEMENT DU PAF  
SAISON 2020-2021**

**Article 1**

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des adhérents de l'association des Peintres Amateurs Fonsorbais. Un exemplaire de ce règlement est consultable sur place ou sur le site internet.

**Article 2**

Les activités se déroulent dans l'ancienne bibliothèque, place du Trépadé (salle au fond de l'amphithéâtre) à Fonsorbès. Elles fonctionnent au rythme de l'année scolaire.

	10h-12h	14h-16h30	14h-16h	16h30-18-30	17h30-19-30	20h30-22h30
<b>ENFANTS</b>						
<b>Mercredi</b>			Dessin : 20 places Modelage : 10 places	Dessin : 20 places Modelage : 10 places		
<b>Jeudi</b>					Dessin : 10 places Modelage : 10 places	
<b>ADULTES / ADOS</b>						
<b>Mercredi</b>						Fusing : 15 places (*)
<b>Jeudi</b>		Fusing : 15 places (*)			Dessin : 10 places Modelage : 10 places	Dessin : 10 places Modelage : 10 places
<b>Samedi</b>	Dessin : 15 places					

(\*) Pour le fusing un minimum de 5 adhérents est nécessaire pour le maintien du cours.

Dans un souci de bonne gestion des cours, les enfants ne pourront pas changer d'activité en cours de séance.

**Les enfants ayant choisi de faire exclusivement du modelage seront prioritaires sur ceux ayant choisi dessin et modelage.**

Les enfants ayant choisi les deux disciplines feront du modelage dans la limite des places disponibles.

**Article 3**

Une adhésion annuelle de 40 euros est demandée aux Fonsorbais et de 45 euros aux extérieurs; elle permet :

- De faire face aux dépenses administratives.
- De couvrir les frais d'assurance à la MACIF en tant que membre tiers et exposant.
- D'exposer gratuitement aux manifestations de l'année (sauf évènements extérieurs indépendants de notre volonté)

**Article 4**

**Tarifs 2020-2021 :**

Les tarifs s'appliquent pour une activité et pour un cours de 2 heures par semaine à horaire fixe.

	Dessin	Modelage	Fusing
<b>Enfant (jusqu'à 17 ans)</b>	150 €		
<b>Adulte</b>	195 €	195 €	150 €

Un adhérent qui souhaite s'inscrire à une deuxième activité de 2 heures par semaine bénéficie d'une remise de 20% sur cette deuxième activité. De même dans le cas d'une inscription familiale une remise sera appliquée à partir de la

deuxième inscription la moins chère sur le principe de 10% sur la deuxième inscription, 20% sur la troisième...L'adhésion restant inchangée pour chaque adhérent.

Le tarif inclus l'animation des cours par les professeurs de l'association et les fournitures pour l'exercice de chaque activité :

- Dessin : Papier, pinceaux, peintures, pastel,
- Modelage : Terre, outillage et cuisson des pièces
- Fusing : outillage et cuisson des pièces ; Le PAF ne fournit pas le verre qui doit être apporté par les adhérents.

Le paiement est réalisé intégralement lors de l'adhésion. Soit 10 chèques correspondants à l'échéancier spécifique à votre cours. Chaque chèque sera encaissé à terme échu.

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cours d'année.

#### Article 5

Pendant les heures de cours, le respect de la discipline est exigé, sous la responsabilité de l'animateur.

Un bénévole de l'association peut également être amené à intervenir lors des cours. Il ne peut en aucun cas lui être fait de reproches ou de griefs pour un non suivi total des sessions.

Les adhérents aux cours de dessins doivent impérativement détenir leur propre carton à dessins.

#### Article 6

Les œuvres de l'année précédente seront détruites fin septembre si elles n'ont pas été récupérées par leur auteur.

#### Article 7

La cuisson des pièces réalisées en dehors de l'atelier est payante :

Fusing	- 30cm x 30cm	2€/pièce
	- Au-delà (avec un maximum de 30cmx40cm)	6€/pièce
	- Maximum 100cm x 85cm	15€/pièce
Terre	- La cuisson	15€/four

#### Article 8

L'Assemblée Générale se tient dans le courant du premier trimestre de la saison.

Le Bureau fixe la date de cette réunion et en avertit tous les membres par voie d'affichage 15 jours avant. Le Bureau avise et invite également Me le Maire et ses délégués, dans les mêmes délais.

A cette occasion, tous les adhérents, à jour de leur cotisation, peuvent faire acte de candidature. Ces candidatures doivent être déposées auprès du Bureau existant au plus tard 24 heures à l'avance.

Lors de la tenue de cette assemblée, le Bureau doit impérativement présenter :

- Le bilan de l'activité de la saison précédente.
- Le bilan financier, préalablement certifié par un commissaire aux comptes.
- La démission du Bureau de la saison précédente et l'élection d'un nouveau Bureau pour la saison en cours.

#### Article 9

L'association organise 2 expositions par saison :

- Une exposition Automne.
- Une exposition Printemps.

Les cours ne sont pas assurés pendant les expositions en raison de l'utilisation des locaux suivant un planning communiqué aux adhérents.

La saison débute pour :

- Les activités du 16 septembre 2020 au 30 juin 2021.
- Le financier du 1 septembre 2020 au 31 août 2021.

#### Article 10

Les justificatifs de facturation (pour les comités d'entreprise) sont fournis après le règlement intégral des adhésions et cotisations.

#### Article 11 : crise sanitaire Covid-19

**AVANT TOUTE REPRISE D'ATIVITE L'ADHEREND DEVRA AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PROTOCOLE SANITAIRE COVID VALIDE PAR LA MUNICIPALITE ( consultable sur le site internet, il sera aussi affiché dans la salle de cours).**

Suite à la crise sanitaire nous sommes amené à changer provisoirement le fonctionnement de l'association

Respecter les gestes barrières.

**Limitation du nombre d'adhérents par cours.**

**L'adhérent devra respecter le créneau horaire choisi lors de son inscription (plus de possibilité de changer occasionnellement de cours suite à un imprévu, le nombre de places étant limité).**

**L'adhérent devra nettoyer le matériel utilisé et son poste de travail avant son départ (mise à disposition des produits nécessaires).**

**L'association ne pourra plus fournir les blouses de protection et les essuie-mains, de l'essuie-tout à usage unique sera mis à disposition mais vous pouvez venir avec votre propre essuie-main (un petit geste pour notre planète).**

**Le matériel qui ne pourra pas être lavé ou désinfecté sera isolé 24h.**

**Les membres du bureau se réservent le droit d'apporter des modifications ou d'ajouter de nouvelles règles en fonction de l'évolution de la crise sanitaire en accord avec la municipalité.**

### Article 12

**Composition du Bureau pour la saison 2019-2020 :**

- Présidente	Anne Marie Martinez
- Vice-président	André Durier
- Vice-présidente	Marlyne Martinez
- Trésorier	Stéphane Guilbaud
- Trésorier adjointe	Martine Lecadre
- Secrétaire	Cendrine Loubet
- Secrétaire adjointe	Christelle Samson
- Webmaster	Danièle Méchain

**Le bureau de l'association est joignable par mail à l'adresse : [paf-fonsorbes@laposte.net](mailto:paf-fonsorbes@laposte.net)**

**Toutes les informations complémentaires sont disponibles sur le site <http://paffonsorbes.jimdo.com/>**